

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2024_012

~~~~~

**SEANCE DU 20 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 12

Date de convocation du conseil municipal : 14 mars 2024

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, MARTIN Françoise*

**ABSENTE EXCUSEE :** *RATEL Aurélie (pouvoir à MARTIN Françoise)*

Monsieur MOTTIEZ Adrien a été élu secrétaire.

**OBJET : VENTE DES PARCELLES, SECTION A – N° 512-513 et 2861, LIEU-DIT « LES BARAQUES »**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de M. et Mme DARCQ domiciliés - chemin du Pont de la Cour VACHERESSE - d'acquérir les parcelles cadastrées section A – n° 512 - 513 et 2861, lieu-dit « Les Baraques ». Ces parcelles jouxtent leur propriété (parcelle A – n° 511), elles sont situées en zone N du PLU. Ils font une offre d'achat de 1 600 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (pour - 1, contre - 6, abstentions - 5) :

- **REFUSE** de vendre les parcelles cadastrées section A – n° 512 - 513 et 2861, lieu-dit « Les Baraques ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI



Le secrétaire de séance,  
Adrien MOTTIEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Adrien MOTTIEZ', written over a horizontal line.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*